

# Notes sur l'histoire et l'avenir de l'avocatier en Corse

par **R. VOGEL**

*Institut Français de Recherches Fruitières Outre-Mer.*

La mise en place en Corse de parcelles d'avocatiers fut envisagée dès qu'il fut projeté de créer une Station expérimentale d'Agrumiculture dans l'île, c'est-à-dire avant même la création de cette Station (1958).

Cette idée procédait des constatations suivantes : l'avocatier se comporte fort bien dans la zone agrumicole de l'Afrique du Nord ; les très importantes plantations de Californie ne jouissent pas de conditions climatiques plus favorables que celles pouvant être enregistrées en Corse (1).

Les premiers arbres greffés furent introduits dans l'île en février 1957, en provenance du Maroc. Auparavant, seuls quelques plants de semis existaient déjà dans des jardins aux environs de Bastia et d'Ajaccio. Certains de ceux-ci, appartenant pour la plupart à la race guatémaltèque, avaient d'ailleurs fort bien résisté à l'hiver 1956 considéré pourtant comme particulièrement froid pour la Corse (les chutes de neige, qui se succédèrent pendant tout le mois de février, atteignirent jusqu'à 1 m de hauteur en plaine, avec des températures minima de l'ordre de  $-5^{\circ}$ ).

Le premier soin fût de constituer une collection groupant les principales variétés commerciales des régions productrices. Celle-ci doit permettre, tout en suivant le comportement général de l'espèce, d'étudier l'adaptation au milieu corse des principales variétés et de fournir, après quelques années, les greffons nécessaires à la pépinière commerciale de la station.

La mise en place des premiers arbres eut lieu en novembre 1959. Cette plan-

tation groupait une centaine d'arbres greffés, âgés de 1 à 3 ans. Des plants de semis complétaient les variétés pour lesquelles le nombre d'arbres était insuffisant. Leur greffage en place ainsi que la plantation au cours de l'hiver 1960 de nouvelles variétés permirent de compléter la parcelle réservée à cette collection. Elle groupe actuellement 279 arbres appartenant à 53 variétés.

Parmi celles-ci, les plus nombreuses sont originaires de Californie (races mexicaine, guatémaltèque ou hybride des deux), auxquelles il a été jugé utile d'ajouter quelques représentants de la race antillaise de façon à noter leur résistance au froid. Il est en effet indispensable de connaître le comportement hivernal du plus grand nombre possible de variétés avant de lancer cette culture dans l'île.

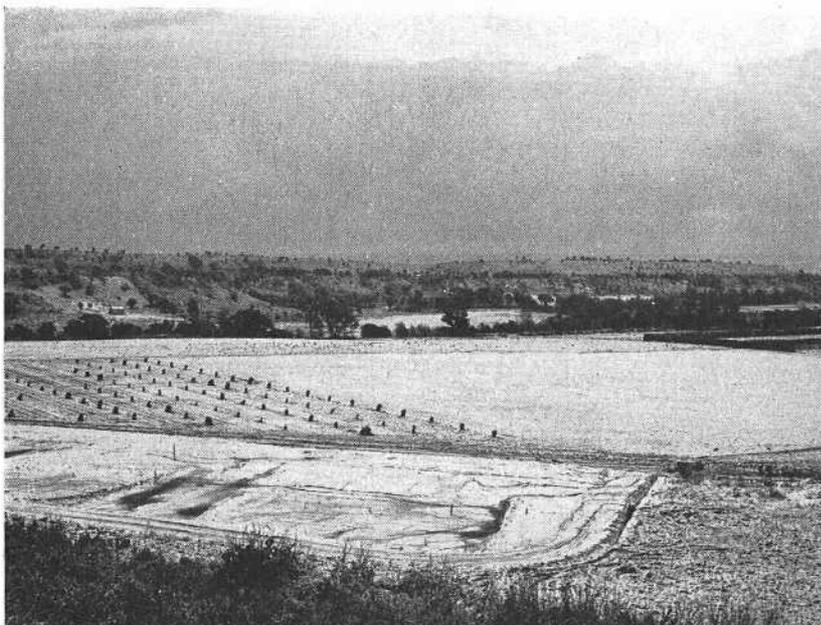
Après les trois hivers subis par les arbres les plus âgés, aucune perte due au froid n'a été enregistrée. Pourtant, en janvier 1960, les feuilles d'avoca-

tiers avaient été recouvertes, à trois reprises, par une couche de neige de quelques centimètres, qui n'avait fondu qu'après plusieurs heures (Photo 1). Des chutes de feuilles furent enregistrées et quelques extrémités non aoûtées des plants de semis furent gelées. Les mêmes dégâts étaient d'ailleurs enregistrés sur des semis d'agrumes.

Sur les arbres greffés mis en place deux mois auparavant et partiellement effeuillés lors de la plantation, aucune trace de gelée ne fut décelée, même sur les variétés antillaises comme *Fuchsia*, *Pollock* ou *Waldin*. Ce comportement très encourageant ne doit cependant pas faire perdre de vue les dangers que présente le froid pour l'avenir de cette culture. C'est pourquoi seules les variétés californiennes, qui devraient présenter une meilleure résistance, sont multipliées pour l'instant, en attendant des données plus précises sur le comportement de chacune des variétés.

C'est également pour conférer aux

PHOTO 1. — A la Station expérimentale d'Agrumiculture de Corse, la collection d'avocatiers sous la neige. (Photo J. Poidevin.)



(1) Il est rappelé qu'en Californie, à la Station de Riverside spécialisée dans les études sur les agrumes et les avocatiers, des réchauds et des brasseurs d'air doivent être utilisés tous les hivers.



PHOTO 2. — Cet avocatier « Corona » greffé en mai 1960 porte déjà cinq fruits en 1961. (Photo R. Vogel.)

arbres une plus grande résistance au froid que seuls les porte-greffe mexicains sont actuellement multipliés. Les noyaux de cette race ont dû être jusqu'à présent importés du Mexique ou de Californie.

En l'absence de froids rigoureux depuis la mise en place des avocatiers à la Station expérimentale d'Agrumiculture, il est impossible de tirer des enseignements sur l'adaptation des variétés. Pour l'instant, ce sont *Nabal*, *Anaheim* (guatémaltèques), *Topa-topa* (mexicaine), *Fuerte* (hybride mexicaine × guatémaltèque) et *Booth 7* (hybride guatémaltèque × antillaise) qui se développent le mieux. Il est également à noter que le premier fruit récolté appartenait à la variété *Booth 7*.

Le vent aussi peut avoir une grande influence sur le développement des avocatiers. Comme la plupart des îles, la Corse est assez ventée. Il s'agit non seulement de protéger les arbres contre les bris des branches et la chute des fruits, mais encore d'abriter les carrés de pépinière.

Jusqu'à présent, la totalité des jeunes plants était obtenue par greffage en couronne, ce mode de greffage donnant des résultats assez satisfaisants. Or, en 1961, le greffage fut immédiatement suivi d'une période de vents desséchants du sud-est qui endommagèrent considérablement les greffons, réduisant dans

d'assez fortes proportions le pourcentage de reprise. Un essai limité de greffage en fente de côté permit de constater que, par cette méthode, le greffon se desséchait moins facilement que dans le cas du greffage en couronne puisqu'il se trouvait protégé par les feuilles supérieures du porte-greffe. Suivant les résultats qui seront obtenus lors d'essais complémentaires, il est possible que ce mode de greffage soit désormais utilisé pour réduire l'influence néfaste du vent.

Quelques arbres ont été distribués à des particuliers depuis deux ans, ils sont répartis dans la plaine orientale de l'île. Ces plants, tout en faisant connaître l'avocatier aux arboriculteurs corses, permettront également de tirer des enseignements sur le comportement de l'espèce. Ils donneront en particulier des indications en ce qui concerne l'influence de la nature du sol sur le développement et la fructification. Il semble en effet que les autres espèces, et principalement les agrumes, se développent plus rapidement sur alluvions récentes (terrains légers, profonds, à nappe phréatique relativement près du niveau du sol) que sur alluvions anciennes (terrains rouges, plus argileux et caillouteux, à nappe phréatique absente ou très profonde).

La floraison qui a pu être observée en 1961 a été particulièrement abondante pour de jeunes arbres. Elle a permis de voir que la plupart des va-

riétés fleurissaient à la même époque (avril-mai). Il a été remarqué également que de nombreux insectes, butinant habituellement les fleurs du maquis, viennent sur les avocatiers au moment de la floraison.

Les variétés des groupes A et B étant intercalées dans la collection de la Station, toutes les conditions semblent réunies pour obtenir une fructification normale. Cette constatation paraît d'ailleurs confirmée par le fait qu'une quarantaine d'arbres portent déjà des fruits au moment de la rédaction de cette note, en juillet 1961 (Photo 2). Il est d'ailleurs encore trop tôt pour savoir si tous ces fruits arriveront à maturité. Quoi qu'il en soit, les premières observations sur avocats pourront débuter lors de cette campagne, en particulier en ce qui concerne les époques de maturité.

Contrairement à la plupart des pays d'outre-mer, la Corse devrait pouvoir fournir des avocats pratiquement toute l'année si les observations effectuées au Maroc sont valables pour elle. Les époques de maturité des agrumes en Afrique du Nord et en Corse sont assez peu différentes et il est fort probable que les mêmes constatations pourront être faites pour les avocats.

La production échelonnée tout au long de l'année serait très intéressante pour les arboriculteurs de Corse. Elle devrait permettre en particulier d'approvisionner deux régions de consommation, Paris en hiver et la Côte d'Azur en période estivale.

La faible distance entre la Corse et ces marchés (une nuit de bateau pour Nice et un jour et demi de voyage pour Paris) facilitera l'écoulement des fruits à épiderme mince (race mexicaine) qui mûrissent rapidement en été ou à l'automne.

Il semble donc que la Corse soit extrêmement bien placée pour écouler une éventuelle production d'avocats sur le continent.

Station expérimentale  
d'Agrumiculture de Corse  
(SOMIVAC-IFAC)

Extrait du rapport annuel 1960-61 de  
l'Institut Français de Recherches Fruitières  
Outre-Mer (IFAC).